

RÈGLEMENT DE L'ÉVÈNEMENT

LE CIRCUIT TERRE DES CIRCULAIRES ÉDITION 2024

1) Descriptif de l'évènement

Le Circuit Terre de l'évènement "Les Circulaires" est organisé par l'APESR avec le concours de la société Profil Grand Large à qui a été confiée la maîtrise d'œuvre de l'évènement. Cet évènement festif et sportif s'adresse au grand public, incluant les familles. Il vise à faire connaître les itinéraires cyclables communautaires des villes de l'intercommunalité Auray-Quiberon-Terre-Atlantique et à promouvoir les déplacements doux à l'occasion des dix ans d'Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.

Il aura lieu le 22 septembre 2024. Les participants seront invités à parcourir à vélo un itinéraire depuis La Chartreuse, à Brec'h jusqu'à la Grande Plage de Carnac en passant par les communes d'Auray, de Crac'h, de Saint-Philibert, et de la Trinité sur Mer.

Les participants sont invités à rejoindre le point de départ (La Chartreuse à Brec'h) déjà en vélo, grâce aux différents itinéraires recommandés par l'organisateur et disponibles sur le site internet. Un retour en car est organisé et proposé aux participants par l'organisateur, comprenant l'acheminement des vélos également garanti. Celui-ci n'est en aucun cas obligatoire.

Cet évènement n'est pas une compétition et ne proposera pas de chronométrage ni de mesure de performance.

2) Modalités d'inscription et de gestion des données personnelles

L'inscription au Circuit Terre des Circulaires au départ de La Chartreuse est obligatoire et gratuite. Elle peut se faire en ligne sur <https://lescirculaires.fr>

Profil Grand Large et l'APESR déclinent toute responsabilité concernant les éventuels dommages corporels ou matériels des personnes non-inscrites à l'évènement ou qui n'auraient pas été autorisées à participer à l'évènement.

Le vélo utilisé, s'il est personnel, doit être en très bon état de marche. Les trottinettes et les skates (électriques ou classiques) sont interdits.

Ni les organisateurs ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol ou dans le cadre d'un possible réacheminement du vélo proposé par une commune. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de son choix.

Un dispositif médical de premiers soins gratuits est mis en place. Les autres frais des soins médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement restent à la charge des participants.

Un retour en car est organisé et proposé aux participants par l'organisateur, comprenant l'acheminement des vélos également proposé. Ce service est gratuit et n'est en aucun cas obligatoire mais disponible lors de l'inscription. L'organisateur décline toute responsabilité concernant les participants souhaitant effectuer le trajet retour par leurs propres moyens à vélo.

Les informations fournies lors de l'inscription sont destinées à la gestion de l'évènement « Le Circuit Terre des Circulaires ». À cette fin, celles-ci pourront être partagées avec des tiers : communes membres d'Auray-Quiberon-Terre-Atlantique, clubs cyclistes participants, assureur de l'organisateur (MMA). Elles seront conservées 3 mois après l'évènement.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 et au Règlement Européen n° 2016/679/UE du 27/04/2016 : « Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition dans la mesure où l'exercice de ce droit ne nuit pas au respect de nos obligations légales et réglementaires ».

Pour exercer ce droit, contactez : contact@profigrandlarge.fr

Après cela, si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés ou que les dispositifs mis en œuvre ne sont pas conformes aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : www.cnil.fr

En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, épidémie, météo dangereuse) l'épreuve pourra être reportée ou annulée.

3) Devoirs des participants

La participation au Circuit Terre des Circulaires implique la prise de connaissance du présent règlement et de son annexe, et son acceptation sans réserve.

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Si certaines voies empruntées pendant l'évènement seront fermées à la circulation, la grande majorité des voies seront sécurisées mais ouvertes à la circulation publique. Les participants doivent :

- Appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes ;
- Respecter la signalétique mise en place et les consignes verbales et écrites de l'organisateur et de ses représentants ;
- Exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières.

Le participant a connaissance et accepte le fait qu'il ne pourra pas prendre part à la course s'il n'est pas muni de son dossard. Il devra également respecter les horaires et le lieu de départ, à défaut de se faire refuser l'accès au circuit.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard des dispositions, prescriptions, consignes et injonctions de l'événement. Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle (vie privée).

Le participant reconnaît que la pratique cycliste sur route ouverte à la circulation comporte des risques et nécessite qu'il adapte en permanence sa vitesse aux conditions de circulation et à l'état de la chaussée. Il a parfaitement connaissance de sa vulnérabilité et accepte les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, telles que les chutes individuelles ou collectives. Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé - il est obligatoire pour les mineurs.

Le participant se verra également traverser des ponts et circuler proche de la mer et/ou des plages. Il en a connaissance et comprend les risques liés à la pratique cycliste proche d'un environnement maritime et saura adapter sa vitesse en fonction.

Cet événement étant un événement familial, le participant a connaissance que des enfants et personnes vulnérables participent à cet événement et saura veiller à leur sécurité quant à sa conduite.

La présentation du certificat de non contre-indication n'est pas obligatoire. Toutefois, à titre préventif, il est recommandé aux pratiquants de passer un examen médical annuel préalable à toute activité sportive.

Les mineurs, licenciés ou non, devront être accompagnés : « soit d'un parent ou représentant légal soit d'un encadrement qualifié avec l'autorisation d'un parent ».

Le respect de l'environnement s'impose à tous (voire Annexe 1).

4) Droit à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants-droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les résultats et les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

NB : Les organisateurs ont souscrit un contrat par l'intermédiaire de l'assureur MMA, qui couvre leur responsabilité civile professionnelle pour l'organisation d'événements.

ANNEXE 1

Respect envers la population

- Respect des mœurs et coutumes : pas de tenue considérée comme provocante dans la zone fréquentée (Ex : shorts ou débardeurs pour les femmes en pays musulmans)
- Respect des religions
- Courtoisie
- Ne pas effrayer les populations non averties et notamment les enfants
- Ne pas endommager les installations locales
- Ne pas toucher aux moyens de pêche, de chasse, de protection mis en place par les populations locales
- Lutter contre tout comportement sectaire ou dévalorisant
- S'opposer à tout comportement dégradant ou dévalorisant
- Ne pas tenir de propos choquants
- Respect de la propriété privée et publique
- Signaler les sources de danger
- Veiller à ce que les manifestations et activités sportives aient des retombées positives pour les territoires et leurs habitants

Respect de l'environnement

- Ne rien jeter qui ne soit pas rapidement biodégradable (métal, plastiques mais aussi vêtements, ou papiers et même pelures d'oranges, voir ci-dessous)

PAPIER – JOURNAL – MOUCHOIR PAPIER	3 MOIS
TROGNON DE POMME	3 MOIS
CIGARETTE SANS FILTRE	3 MOIS
PELURE D'ORANGE	6 MOIS
ALLUMETTE	6 MOIS
PAPIER DE BONBON	6 MOIS
PAPIER GRAS PARAFFINE	1 AN
FILTRE DE CIGARETTE	DE 1 A 2 ANS
BOITE DE CONSERVE	DE 2 A 5 ANS
BRIQUE EMBALLAGE EN CARTON	5 ANS
CHEWING GUM	5 ANS
COUCHE CULOTTE	5 ANS
CONTAINER PLASTIQUE	50 A 80 ANS
CANETTE ALUMINIUM	DE 10 A 100 ANS
POT DE YAOURT	DE 100 A 1000 ANS
SAC EN PLASTIQUE	DE 100 A 1000 ANS
POLYSTYRENE	1000 ANS
VERRE	4000 ANS

- Montrer l'exemple en récupérant les déchets abandonnés par d'autres sachant que «Les déchets attirent les déchets»
- Recenser, valoriser et protéger toute découverte patrimoniale
- Quelle que soit l'activité, minimiser l'impact des équipements, les récupérer et ne laisser aucune trace de passage

Protection des cours d'eau

Règlement inscription – Circuit Terre des Circulaires

- Toujours effectuer ses besoins naturels loin d'un cours d'eau et en dehors du lit des rivières, torrents et bassins versants
- Toujours enterrer le papier toilettes ou le brûler
- Ne pas utiliser de détergents ou savons dans l'eau
- Toilette, lessive, vaisselle doivent être effectués à l'écart du cours d'eau et bassins versants et rincés sur le sol qui filtre les produits

Vigilance absolue sur les risques d'incendie

- Ne jamais faire de feu en période de sécheresse
- Veiller le feu en permanence
- Ne quitter un lieu de bivouac qu'après avoir copieusement noyé le feu
- Ne jamais oublier que le vent peut se lever
- Ne jamais oublier que le feu peut se propager par les racines, sous terre
- Ne pas prélever d'espèces végétales
- Ne rien emporter de ce qui appartient à la nature - Coraux - Espèces protégées - Plantes - même le bois mort dans les parcs naturels et réserves

Bienveillance envers les animaux

- Ne jamais détruire de vie animale
- Ne jamais détruire les habitats des animaux
- Se tenir à l'écart des jeunes animaux
- Ne pas effrayer les animaux
- Signaler les animaux blessés
- Même en déplacement, mettre le respect de l'intégrité physique de l'animal « équipier » en priorité absolue

Respect envers soi-même

- S'interdire tout comportement préjudiciable à son intégrité physique
- Refuser :
 - Toute prise de risque exagérée et inutile
 - Toute prise de substance dopante
 - Toute aide médicamenteuse
 - Tout effort démesuré, mal préparé et donc préjudiciable.
- Adopter les comportements sécuritaires
- Nécessité absolue de recueillir les informations sur les dangers climatiques et objectifs climatiques (montée des eaux, dangers orageux, marées, courants, éboulements)
- Etre conscient de son niveau
-

Respect envers les autres participants

- La sécurité prime le résultat :
 - Vigilance sur la sécurité des autres concurrents : dès le moindre doute porter de l'aide aux autres concurrents
 - Intervenir sans mettre sa propre sécurité en jeu
 - Donner l'alerte
 - Mobiliser les autres concurrents
 - Repartir que lorsque la sécurité est assurée
 - Déterminer le temps qu'il a perdu sans cette action
 - Signaler à l'organisation les dangers potentiels observés

Sécurité

- Aider ceux qui sont en danger et apporter toute l'aide possible à toute personne en difficulté, en danger.
- Équipement
 - Chaque concurrent est personnellement responsable du port d'un équipement individuel de sécurité adapté aux conditions.

LA CHARTE DE L'ÉCO-SPORTIF

Les Circulaires, c'est l'occasion de découvrir des pratiques écoresponsables à adopter au quotidien.

1. PENDANT LE SPORT



Je ne laisse pas mes déchets dans la nature, sur le terrain ou dans le vestiaire, je les ramène jusqu'à une poubelle.



Dans la nature, je respecte les sentiers prédéfinis : ils ont été étudiés et prévus pour déranger le moins possible la biodiversité.



Je ne nourris pas les animaux (marins ou terrestres) que je croise.

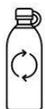


J'utilise une crème solaire respectueuse de l'environnement et je priorise les vêtements anti-UVs.

2. POUR ME PRÉPARER



Pour me rendre sur mon lieu d'activité, je favorise les mobilités douces : faire le trajet en vélo peut être un bon échauffement.



J'apporte ma gourde pour pouvoir me réhydrater aux points d'eau disponibles.



Je mutualise les équipements, pour essayer un nouveau sport, je peux emprunter le matériel à un ami.

3. EN RENTRANT À LA MAISON



J'économise l'eau douce quand je me douche et rince mon équipement.



Je donne une seconde vie à mon matériel : je le revends, l'offre ou le recycle.



Pour ma collation, je privilégie une alimentation saine, de saison et en circuit court.